

LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'informations syndicales sur le temps de travail.

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu ailleurs pour toutes et tous. Cela prend la forme, pour ce qui nous concerne, de deux demi-journées annuelles.

Votre enfant n'aura donc pas classe le

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité au service de la réussite de tous les enfants.